



DOCUMENT DE CAPITALISATION

**Projet du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers
au Nord du Mali, régions de Tombouctou et Gao**

Partie 2 : Capitalisation des pratiques et expériences

Avril 2015



Atelier de capitalisation de Gao, Photo R.Goldmann.



Focus group avec des bénéficiaires, région de Gao, photo M.Erless.

DOCUMENT DE CAPITALISATION

Programme du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord du Mali, régions de Tombouctou et Gao

Partie 2 : Capitalisation des pratiques et expériences

Avril 2015

Ce document a été élaboré par **Dr. Rokia Goldmann** avec la contribution de **Mohamed ag Erless** (consultant) et l'ensemble des acteurs du **Cadre Commun sur les Filets sociaux**, Bamako, Mali, avril 2015.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
NOTE DE RAPPEL SUR LE MODÈLE DU CADRE COMMUN FILETS SOCIAUX	8
FICHE 1: LE “DÉNOMBREMENT EXHAUSTIF”	
1.1. RÉSULTATS	10
1.2. FORCES CONSTATÉES	11
1.3. FAIBLESSES CONSTATÉES	11
1.4. DIFFICULTÉS RELEVÉES	11
1.5. MESSAGES CLÉS/LEÇONS APPRISES/CONSEILS PRATIQUES	12
FICHE 2 : LE CIBLAGE	
2.1. FORCES DE L’APPROCHE	16
2.2. FAIBLESSES CONSTATÉES	16
2.3. DIFFICULTÉS RELEVÉES	17
2.4. MESSAGES CLÉS/LEÇONS APPRISES/CONSEILS PRATIQUES	17
FICHE 3 : LE DISPOSITIF DE REDEVABILITÉ	
3.1. PRINCIPAUX CONSTATS	20
3.2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	21
3.3. RECOMMANDATIONS	21
FICHE 4 : LES MÉCANISMES DE DISTRIBUTION DES FONDs	
4.1. DESCRIPTION	22
4.2. RAPPORT COÛTS/AVANTAGES DES MÉCANISMES DE DISTRIBUTION	22
4.3. DESCRIPTION DE CAS	23
4.4. DIFFICULTÉS COMMUNES	28
4.5. MESSAGES CLÉS/LEÇONS APPRISES/CONSEILS PRATIQUES	28
CONCLUSION	30

ACRONYMES UTILISÉS

ACF : ONG Action Contre le Faim-Espagne

AG : Assemblée Générale

BDD : base de données

CAF : Comités d'Attribution de Fonds

CC : Comite de Ciblage

CCFS : Cadre Commun sur les Filets Sociaux

CE : Comité Exécutif

CGP : Comite de Gestion des Plaintes

CROCSAD : Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

CT : Comité Technique

D1C : premier document de capitalisation du CCFS

DAG : Distribution Alimentaire Générale

DNDS : Direction Nationale du Développement Social

DNPSES : Direction Nationale du Développement Social et de l'Economie Solidaire

DRC : ONG Conseil Danois pour les Réfugiés

DRDSES : Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire

ECHO : Direction Générale Aide humanitaire et Protection civile

EM : Equipe mutualisée

ENSAN : Enquête sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FEFA : Femmes Enceintes et Femmes Allaitantes

HEA : Analyse de l'économie des ménages

HI : Handicap International

IMF : Institution de Micro finance

LMMS : LAST MIL MOBIL SYSTEME

LRRD : Associer l'Aide, la Réhabilitation et le Développement

MBS : Mobile Banking System

MDF : Mécanisme de Distribution des Fonds

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OTM : Opérateur de téléphonie mobile

PDM : Enquête de suivi Post Distribution

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RM : Ressource Mutualisée

RU : registre unique

SAP : Système d'Alerte Précoce

SoI : Solidarités International

TM : Transferts Monétaires

INTRODUCTION

Ce document capitalise les pratiques clés et les expériences vécues par les acteurs pendant la mise en œuvre du programme du Cadre **Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord du Mali** (CCFS). Il est le résultat d'un processus de capitalisation lancé à mi-parcours de l'action, et qui a déjà abouti à la diffusion d'un premier document en novembre 2014.

L'initiative du CCFS est une action conjointe menée par une plateforme de 5 ONG internationales (ACF, DRC, HI, OXFAM et SOL) et financée par la Direction Générale Aide humanitaire et Protection civile (Echo) sur une période de 12 mois à 15 mois (mars 2014 à mai 2015). Elle a été initiée en réponse à l'accroissement de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres, suite à la crise politico-militaire et la faiblesse des productions agricoles de 2013.

Le programme vise globalement à poser les bases de la résilience des ménages très pauvres, dans une perspective de transition entre urgence et développement (LRRD). Son objectif spécifique est de « développer, documenter et partager un modèle de filets sociaux saisonniers visant à couvrir les besoins alimentaires et non alimentaires des ménages les plus durement touchés par les crises alimentaire et politico-militaires de 2012 et 2013 dans les régions du Nord Mali » à travers 03 résultats :

- L'accès des ménages très pauvres à l'alimentation et aux biens essentiels productifs et non productifs est amélioré ;
- Les risques de malnutrition sont mitigés à travers des mesures d'accompagnement appropriées ;
- Le travail de capitalisation permet de développer et d'échanger avec les acteurs concernés au niveau local et national des pistes stratégiques pour une complémentarité et une mise à l'échelle de la réponse.

Cette seconde étape du processus de capitalisation a été menée sur le terrain, avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes à l'action. **Elle a pour but de générer des connaissances et du savoir-faire sur les filets sociaux saisonniers à partir des leçons apprises de l'action du CCFS.**

Ce document est la synthèse des résultats de 02 ateliers de capitalisation réalisés à Gao et à Tombouctou en décembre 2014 et des enquêtes de terrain menées dans 12 villages de la région de Gao et dans 09 villages celle de Tombouctou. Les ateliers ont mobilisé 107 personnes au total, environ 80 entretiens individuels et 40 focus groups ont été réalisés pendant les enquêtes. Parmi les personnes ayant participé à l'exercice on peut citer : les 05 ONG membres du CCFS (équipes de terrain et sièges), les structures techniques de l'Etat, les autorités locales, les partenaires de transferts monétaires (IMF, opérateur de téléphonie mobile et commerçants), les bénéficiaires et les non bénéficiaires du programme ainsi que les membres des comités de ciblage, de plainte et de distribution. **Les ateliers et enquêtes visaient la description et l'analyse participative des pratiques et du vécu des acteurs, pour tirer des enseignements.**

Le document s'articule autour de 04 grands axes ou thèmes de capitalisation: le dénombrement, le ciblage, les mécanismes de distribution (cash via IMF, cash ou coupons monétaires via commerçants et cash via téléphonie mobile,) et le mécanisme de redevabilité ou de gestion des plaintes. Il a paru également nécessaire de revenir brièvement sur les forces et faiblesses du dispositif institutionnel mis en place pour la mise en œuvre de l'action.

Encadre 1 : Rappel sur l'approche du CCFS

- Une seule logique d'intervention pour les 05 projets (objectifs et résultats communs)
- Un dénombrement exhaustif de la population et un ciblage participatif pour atteindre les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables
- Une diversité d'actions réfléchies priorisant la couverture des besoins immédiats des bénéficiaires tout en restant dans une logique d'appui à la reconstruction de leurs moyens d'existence
 - Transferts monétaires inconditionnels
 - Distribution Alimentaire Générale (DAG)
 - Nutrition : Blanket feeding et sensibilisation nutritionnelle
- L'alignement des interventions sur les périodes clés de la campagne agricole (filets sociaux saisonniers) pour mieux cibler les besoins des populations et influencer positivement sur des comportements de survie préjudiciables. Des distributions d'argent et de vivres:
 - Pendant la pré-soudure dans le but d'encourager l'investissement dans les actifs productifs pour préparer la campagne agricole
 - Pendant la période de soudure pour favoriser l'accès à la nourriture et permettre aux bénéficiaires de travailler sur leurs propres exploitations agricoles
 - Et pendant la post-soudure pour protéger les récoltes, donc limiter leurs ventes à vil prix par les ménages très pauvres
- La conception et l'harmonisation d'outils et de méthodologies pour l'exécution des actions
- La capitalisation des pratiques et expériences dans le but d'apprendre des acquis et de partager les outils et les leçons tirées avec l'ensemble des acteurs, dans la perspective d'une réplique de l'action avec des objectifs à plus long terme.
- La mise en œuvre de l'ensemble des opérations dans un cadre d'échanges réguliers et dynamiques, animés par un comité exécutif (chefs de missions des ONG) et un comité technique (coordinateurs sécurité alimentaire au niveau national et chefs de projets sur le terrain), favorisant l'apprentissage réciproque et la synergie d'action.
- L'appui de ressources humaines mutualisées pour renforcer la coordination, le plaidoyer, la mise en œuvre des actions communes et l'harmonisation des outils.



Femmes chefs de ménage bénéficiaires de transferts d'argent, région de Gao, photo OXFAM.



Distribution alimentaire générale, région de Gao, Photo Handicap International.



Dépistage dans le cadre du blanket feeding, région de Tombouctou, photo Handicap International.

NOTE SUR LE MODÈLE DU CADRE COMMUN SUR LES FILETS SOCIAUX SAISONNIERS

Le dispositif organisationnel

L'adoption d'une plateforme multi-acteurs comme cadre de mise en œuvre de l'action conjointe a été motivée par son caractère non contraignant, qui permet à chaque organisation de profiter/bénéficier des avantages d'un collectif d'acteurs, sans grande remise en question de ses propres procédures. Aucune obligation contractuelle ne relie en effet les ONG entre elles, seuls des Termes de Références décrivant les rôles et responsabilités de chacun des acteurs et leurs liens au sein de la structure du Cadre Commun sur les Filets Sociaux établissent les bases du collectif.

L'appellation **Cadre Commun** fait référence au choix d'un **Cadre Logique Commun**, donc d'une logique d'intervention commune pour des projets contractés individuellement auprès du bailleur et mis en œuvre dans des zones différentes. La construction de la plateforme et le montage du projet font l'objet de la fiche 1 du premier document de capitalisation (D1C)

Le montage institutionnel « Cadre Commun » est en cours d'expérimentation dans d'autres secteurs au Mali mais aussi dans d'autres pays de la sous-région (Niger, Burkina Faso etc.) sous l'égide du bailleur Echo. La structuration de la plateforme, le statut des ressources humaines et le partage des responsabilités sont très variables d'une plateforme à l'autre.

Pour ce qui concerne le cas du CCFS au Nord du Mali, les parties prenantes directes ont mis en place les entités suivantes pour la coordination stratégique et l'accompagnement technique de l'action :

- **Un comité exécutif (CE)** réunissant les Responsables Exécutifs des organisations membres présents en capitale (directeurs et chefs de mission),
- **Un comité technique (CT)** réunissant les Coordinateurs Techniques des organisations présents en capitale (CT/central) ainsi que les Chefs de Projet présents en région dans les zones d'implémentation du projet (CT/Terrain),
- **Et une équipe mutualisée (EM)** composée de ressources à plein temps ainsi que des ressources et expertises à mi-temps et / ou ponctuelles,

Le bailleur de fonds a également une forte implication technique dans l'action.

Les atouts et faiblesses du montage perçus par les parties prenantes directs au programme du CCFS sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Forces et Faiblesses du montage institutionnel du CCFS

Forces/atouts	Faiblesses constatées
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination et synergie d'action sur le terrain • Partage d'expertise et d'expérience, apprentissage réciproque • Harmonisation des outils et méthodologies, (démarche commune pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données) • Renforcement de la coordination et de la conception des outils communs grâce à la présence de ressources humaines mutualisées • Renforcement des capacités des équipes et des enquêteurs indépendants dans la l'utilisation des outils communs • Meilleure force de plaidoyer • Forte implication/ engagement des chefs de missions dans la mise en œuvre de l'action 	<p align="center">En rapport avec la coordination générale</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise répartition des tâches entre les ONG dans la mise en œuvre des dossiers communs (ateliers etc.). Par exemple lorsqu'une structure est nommée responsable d'une activité donnée (soit sur base de volontariat ou sur proposition des autres ONG) il arrive qu'elle se retrouve seule et que les autres observent de loin l'état l'avancement dudit dossier ▪ Rapidité du cycle de rotation du chef de fil de l'action. Le fait que cette responsabilité change tous les mois handicape l'appropriation des dossiers et casse souvent la dynamique engrangée sur certaines actions lancées par le lead sortant ▪ Absence de chaîne de décision claire entraînant une certaine lenteur dans les prises de position/décision. ▪ Absence d'un circuit de communication clair entre les différentes entités de l'organigramme d'une part, d'autre part d'un mécanisme formel pour la validation et le partage de données/d'information avec l'extérieur
	<p align="center">En rapport avec le CE et le CT/Central</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fréquence des réunions du CE (mensuelle + ad-hoc) rendant souvent difficile de trouver une date convenable pour tous les 05 chefs de mission/directeurs pays (déjà surchargés par la gestion quotidienne de leurs organisations) ▪ Faible appropriation des activités communes par les membres du CT/Central se traduisant par la difficulté de mobilisation ou d'obtention des retours écrits sur des documents techniques ▪ Absence de communication entre le CT/central et le CT/terrain, par exemple à travers les échanges de comptes rendus de réunions ▪ Confusion entre certains mandats du CE et du CT/central. Il arrivait au CE de traiter des dossiers techniques relevant des responsabilités du CT ▪ Confusion entre les responsabilités du chef de file et du RTP pour l'exécution des certaines taches de coordination (convocation et suivi des réunions du CE etc.)
<p align="center">En rapport avec les ressources mutualisées</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mauvaise connaissance des mandats et responsabilités des ressources mutualisées par les autres membres du CCFS, conséquences : chevauchements dans la délégation de certaines tâches ▪ Faiblesse dans l'encadrement/orientation des RM et dans le suivi de l'avancement de leurs dossiers ▪ Absence de liens hiérarchiques entre les différents membres de l'EM entravant l'avancement et la coordination des dossiers communs interdépendants et créant des problèmes de communication. Ces difficultés ont été accentuées par la retenue des chefs de file à trancher sur certains sujets de discussion en lien avec les RM ▪ Concentration des tâches au niveau du poste de RTP (coordination, partage d'information/plaidoyer, capitalisation, appuis divers) ▪ Pas de définition claire des responsabilités pour le pilotage de certaines actions communes incombant au mandat de l'équipe mutualisée (capitalisation, traitement des données du dénombrement exhaustif etc.) ▪ Dépendance de certains dossiers pilotés par une RM des activités pilotées par une autre (Cas du « in et out », plaidoyer lié aux résultats du monitoring etc.) ▪ Absence d'un circuit de communication clair entre les RM et les équipes de terrain, deux entités devant travailler étroitement sur certains dossiers. 	

Fiche 1 : le « dénombrement » exhaustif

Le besoin de poser les bases du programme sur des données reflétant les réalités sociodémographiques des ménages d'une part, d'autre part la problématique de fiabilité des chiffres de recensement officiel, accentuée i) par le caractère nomade des populations du nord Mali et ii) les déplacements liés à la crise de 2012, ont motivé la réalisation d'un dénombrement exhaustif de la population des zones d'intervention au début de l'action.

Les étapes clés de l'exercice d'identification et de dénombrement exhaustif de la population inspirée de celle du programme national des filets sociaux « Jigisemejiri » sont traitées dans le D1C.

Le dénombrement a été mené de porte à porte par des équipes composées de staffs des projets et de journaliers, accompagnées de délégués de chefs de village ou de fraction dans certaines zones. La grille d'enquête et le masque de saisie, outils développés et harmonisés dans le cadre du programme, ont été appliqués par l'ensemble de ces équipes. En plus du nombre de personne, des données ont été également recueillies sur les caractéristiques sociales des ménages, les biens productifs et non productifs en leur possession, de même que leur situation économique en vue de la catégorisation socio-économique pour le ciblage des bénéficiaires. Des procès verbaux de reconnaissance ont été établis par les équipes de certaines ONG et signés par les autorités locales en guise de validation des résultats obtenus.

1.1. Résultats

La réalisation d'un dénombrement exhaustif en amont de l'action a été saluée et caractérisée comme approche innovante par les communautés, bien que des cas isolés de réticence liés aux valeurs culturelles aient été observés. Cette satisfaction générale vis-à-vis de l'activité a créé plus de confiance, d'adhésion et de mobilisation des populations pour le reste du programme.

Un total de 129 962 ménages qui correspondent à 906 849 individus a été dénombré en avril/mai 2014 dans les 37 communes d'intervention du CCFS, soit un surplus moyen de 21,5% par rapport aux estimations du RGPH de 2009. Les écarts positifs ou négatifs sont assez variables d'une commune à l'autre : + 90% dans la commune de N'Tilit (Gao), 0% à Ansongo (Tombouctou) et -20,8% à Goundam (Gao).

Les informations collectées pendant l'activité ont permis de construire une base de données (BDD) importante sur la situation démographique et socio-économique des ménages de la zone d'intervention du programme. La BDD source a été transférée à la DNPSES, où elle est accessible sous conditions au public, pour usage social et humanitaire.

Elle est répartie en trois endroits différents :

- Une version complète et globale est centralisée aux bureaux de la DNPSES à Bamako
- Une version contenant le dénombrement de la région de Gao uniquement, centralisée aux bureaux de la DRDSES à Gao.
- Une version contenant le dénombrement de la région de Tombouctou uniquement, centralisée aux bureaux de la DRDSES à Tombouctou.



Bénéficiaires en attente de transfert d'argent, région de Gao, Photo OXFAM.

La BDD de dénombrement du CCFS permettra aussi d'alimenter le registre unique (RU) national en cours de construction au niveau du programme JIGISEMEJIRI et qui devrait à terme servir de point d'entrée obligé de toutes les actions d'assistance et de protection sociale au Mali.

1.2. Forces constatées

- Plus grande fiabilité des données collectées par rapport à la liste fournie habituellement par les chefs de village et basée sur les estimations officielles
- Disponibilité de données récentes sur les villages pouvant servir à d'autres actions. Les données démographiques ont été restituées aux villages, mairies et aux Comités Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) par certaines ONG.

1.3. Faiblesses constatées

- Investissements significatifs en temps, en ressources humaines et financières
- Faible implication des services techniques en charge de la protection sociale et des autorités locales, un aspect souvent perçu comme force par les populations
- Lacunes au niveau de la communication/ diffusion d'information sur l'activité, avec des conséquences telles que la mauvaise compréhension par les populations de l'objectif de l'activité et la fourniture de fausses informations sur les actifs de moyens d'existence (majoration ou diminution d'actifs). Dans la compréhension de certaines personnes par exemple être dénombré était synonyme d'être bénéficiaire.

1.4. Difficultés relevées

• En rapport avec la planification initiale du programme

- Sous estimation des besoins en temps et en budget : le processus a duré plus de 02 mois au lieu des 21 jours à un mois prévus, il a nécessité le recrutement de plusieurs staffs supplémentaires.
- Décalage dans le calendrier initial de réalisation du programme dû au problème susmentionné. La Baseline a du être réalisée plus tard que prévu, influençant la période du 1er transfert d'argent qui au lieu du mois de juillet (pré-soudure) a été réalisé en août (soudure) dans la plupart des zones ciblées. Ces changements ont eu des conséquences sur la saisonnalité des transferts et les effets attendus.

• En rapport avec le contexte de mise en œuvre

- Restriction des mouvements liée à la situation sécuritaire (certains villages et fractions n'ont pas pu être dénombrés)
- Inaccessibilité de certains sites pendant l'hivernage à cause des inondations, la crue du fleuve et le mauvais état des pistes. Les voyages en pinasses étaient obligatoires pour accéder à certaines zones.
- Nomadisme et mobilité des populations à cause de la situation politique
- Croyances culturelles interdisant de fournir des informations exactes sur le nombre de personnes vivant dans la famille, la taille du troupeau etc.

• Autres difficultés

- Tentatives de fraude : ménages se faisant recenser plusieurs fois sous des noms différents, éclatement artificiel des ménages pour augmenter leur chance d'être choisis parmi les bénéficiaires etc.
- Faible niveau d'éducation de certains agents, notamment ceux qui ont été plus ou moins imposés par les communautés dans certaines zones.
- Absence de réseaux téléphoniques dans certaines zones entraînant des difficultés de coordination entre les agents déployés sur les mêmes sites.

1.5. Leçons apprises/Conseils pratiques

• En rapport avec la planification

- La mauvaise estimation de la durée de l'activité et les frais qui lui sont liés peuvent entraîner des tensions budgétaires nécessitant de renégocier avec le bailleur, avec un impact négatif sur le calendrier établi. D'où l'importance de faire des prévisions plus réalistes en termes de besoins en ressources humaines; financières et logistiques, de préférence basées sur des expériences concrètes. **La pratique montre que le dénombrement d'un village d'environ 500 ménages nécessite environ 5 jours de travail et 10 agents recenseurs sur la base du remplissage de 7 à 10 fiches de recensement par agent et par jour. Le renseignement d'une fiche dure en moyenne 45 mn**
- Pour faire un dénombrement, la saison des pluies et les périodes de récoltes sont à éviter à cause des problèmes d'accessibilité de certains sites et de la surcharge de travail au niveau des populations. La période perçue comme étant la plus appropriée dans les zones à dominance agricole est celle de février à avril. C'est une période où les populations sont stables et peu occupées (pas de travaux champêtres) et où les villages sont plus accessibles. Elle n'est pas par contre forcément adaptée pour dénombrier dans les zones pastorales car coïncide avec la transhumance.

• En rapport avec les ressources humaines

- L'habitude de travailler avec une ONG et la confiance que les populations lui portent peuvent faciliter une action de dénombrement et amener les populations à communiquer davantage d'informations fiables sur leurs statuts et leurs biens.
- Le niveau de compétence et de technicité des agents recenseurs devraient être examiné avant le démarrage de l'action. Il faudrait si possible prévoir des formations pour l'ensemble des membres des équipes de dénombrement et pas seulement pour les staffs des projets impliqués dans l'activité. Il est préférable de recruter des agents ayant une bonne connaissance de la zone d'intervention (pas seulement quelqu'un qui sait lire et écrire) et d'éviter de déployer les agents dans leurs villages d'origine. Ces derniers peuvent en effet être victimes de pression de la part des communautés dans le but de biaiser les informations (de gré ou de force)
- L'accompagnement des agents recenseurs par un délégué du chef de village/fraction est une bonne pratique qui peut renforcer la confiance en l'équipe et limiter les cas de fraude
- La présence de femme est fortement appréciée et peut faciliter la collecte d'information au niveau des femmes chefs de ménage.

• Autres leçons apprises

- Des incompréhensions, confusions etc. peuvent subvenir si l'information sur le dénombrement est peu ou mal diffusée. Une large campagne d'information auprès des communautés avant le début du processus (et non pendant) est fortement recommandée.
- Pour garantir une meilleure appropriation de l'activité et du programme, des créneaux pour impliquer les autorités administratives ; les communes; villages, fractions et quartiers sont à prévoir/développer. Une collaboration avec les autorités à tous les niveaux est nécessaire, donc « éviter par exemple de parler au maire et d'oublier le chef de village » pour citer un participant à l'exercice de capitalisation.
- Tenir compte des populations déplacées lors du dénombrement

FICHE 2 : le ciblage

Les zones d'intervention du CCFS ont été prioritisées sur la base des analyses périodiques menées au Mali sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN, données du SAP sur les communes en difficulté alimentaire et/ ou économique, projections du Cadre harmonisé etc.). Un total de 37 communes a été retenu pour la mise en œuvre de l'initiative, soit une couverture de 45% des communes de Tombouctou et de 74% des communes de Gao. La faisabilité de l'action dans les zones retenues a été validée suite à un atelier conjoint de diagnostic des menaces et risques dans les régions de Tombouctou et de Gao. Plus de détails sur le processus de priorisation/choix des zones d'intervention et l'approche adoptée pour le ciblage des ménages bénéficiaires sont donnés dans le D1C.

En résumé, le ciblage a été effectué en deux étapes, avec un accent particulier sur l'approche participative dans le but d'aboutir à une liste consensuelle de ménages bénéficiaires.

Résumé des principales étapes du ciblage	
Ciblage informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre d'information auprès des communautés villageoises • Détermination et validation des critères de ciblage avec les communautés • Catégorisation-socio-économique des ménages (nantis, moyens, pauvres et très pauvres) dans tous les villages et fractions sur la base des données collectées pendant le dénombrement. • Génération d'une première liste de bénéficiaires sur cette base par les ONG. Elle est composée dans la majorité des cas de ménages appartenant aux catégories très pauvres et pauvres
Ciblage communautaire ou participatif	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des comités de ciblage (CC) et de gestion des plaintes en assemblée générale • Répartition par les CC de l'ensemble des ménages du village dans les 04 catégories de pauvreté/ richesse prédéfinies, dans certains cas sous l'autorité du conseil de village • Proposition d'une seconde liste de bénéficiaire par les communautés
Production de la liste définitive	<ul style="list-style-type: none"> • Confrontation et triangulation des deux listes et génération de la liste définitive des ménages retenus • Restitution et validation de la liste en assemblée générale • Vérification à domicile d'un échantillon de 10 à 15% des ménages retenus pour s'assurer que les critères validés par la communauté ont effectivement été respectés. • Signature et impression de 3 copies de la liste des bénéficiaires à partager entre la commune, le comité de ciblage et l'ONG.
Ciblage simplifié (cas isolé)	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission de la liste générée à l'issu du ciblage informatique aux communautés pour corrections, commentaires etc. • Production d'une liste définitive et validation au cours d'une assemblée générale villageoise

Les critères de pauvreté/richeesse choisis pour la définition des catégories socio-économiques, inspirées de la méthodologie HEA, prenaient en compte la taille des ménages, les sources de revenus principales et les biens productifs (superficies cultivées, nature et taille du cheptel etc.) et non productifs (types d'habitat, possession de voiture, moto etc.). Le tableau 2 montre que le seuil de pauvreté/richeesse peut être très variable d'une zone de à l'autre. A titre d'exemple, les ménages pauvres de Bourem possèdent plus de cheptel que les ménages moyens de Gourma Rhaouss.

Au final, la part des ménages vulnérables, donc faisant partie des catégories très pauvres et pauvres, dépassait dans la majorité des zones d'intervention les 33% du RDPH actualisé par le PNUD en 2009. A titre d'exemple 30% des ménages à Bourem sont très pauvres et 27,5% pauvres, ce qui correspond à un total de 57,5% de ménages vulnérables.

Tableau 1 : critères de richesses par catégories socio-économiques

	TAILLE DES MÉNAGES			TYPE D'HABITAT		
	Gourma Rhaouss	Ansongo	Bourem	Gourma Rhaouss	Ansongo	Bourem
Très pauvres	5 à 6	4 -7	5 -7	Case traditionnelle	case, tente de moindre qualité, habitat précaire	Case, tente, habitat précaire
Pauvres	8 à 10	6-8	7-9	Case traditionnelle	case, tente de moindre qualité, habitat précaire	Tente, chaume, Banco
Moyens	9 à 15	9 - 11	10 - 12	Banco/semi-dur	case, tente de moyenne qualité, maison individuelle simple	Tente, Case, Maison individuelle
Nantis	15 à 20	12-18	17-19	Semi-dur	case, tente de meilleure qualité, maison individuel simple	Tente, Case, Maison individuelle



CHEPTEL			SOURCES DE REVENUS		
Gourma Rhaouss	Ansongo	Bourem	Gourma Rhaouss	Ansongo	Bourem
1 - 2 Caprins, 0 ovins, 4 volailles	3 caprins, 0 ovins, 0 bovins,	9 - 11 caprins, 0 - 2 ânes 4 - 6 petits ruminants confiés au ménage	Occasionnel (main d'oeuvre) Petit commerce, travail domestique	Travail agricole local, recueil de bois de chauffe ou de charbon	Vente de produits agricoles, vente de produits d'élevage, Aide communautaire
3 Caprins, 0 ovins, 7 volailles	10 caprins 6 ovins 2 bovins	5-7 ovins, 14-16 caprins, 1-3 ânes 6-8 petits ruminants confiés au ménage	Ouvrier non qualifié (menuiserie bois ou métallique, maçonnerie,...), charretier, petit commerce,...	Travail agricole, travail agricole local, vente de bétail, artisanat	Vente de produits agricoles, vente de produits d'élevage, Travail agricole local
8 Caprins, 5 ovins, 8 volailles	17 caprins, 25 ovins 11 bovins	24 - 26 chameaux 9 - 11 bovins, 35 - 45 ovins, 30 - 40 caprins, 3 - 5 ânes (4 - 6 petits ruminants confiés aux ménages très pauvres et pauvres)	Fonctionnaires, commerçants, ouvriers qualifiés (petits métiers),	Vente de bétail, petit commerce petit business	Vente de produits agricoles, Vente de produits d'élevage, Travail agricole local, Salarie public, Transferts monétaires de parents
Petits ruminants, pas de volaille	34 caprins 49 ovins 30 bovins	45-55 chameaux 24-26 bovins, 60-80 ovins, 30-40 caprins, 7-9 ânes 10-13 petits ruminants confiés aux ménages très pauvres et pauvres)	Grands commerçants ou grands fonctionnaires	commerce (grande échelle), vente de bétail,	Vente de produits agricoles, Vente de produits d'élevage, Travail agricole local

2.1. Forces de l'approche

- Collaboration directe entre les ONG et les communautés du point de vue des populations. L'implication des autorités locales et administratives dans le ciblage est très contestée par les communautés. Celles-ci redoutent notamment le manque de transparence, la corruption, le risque de détournement de l'aide en faveur des parents/amis ou pour des fins politiques.
- Forte participation et adhésion des populations à travers le ciblage communautaire, qui a permis d'atteindre les « vrais vulnérables » d'une part, d'autre part de limiter les erreurs d'inclusion et d'exclusion.
- Flexibilité et ouverture des ONG pour la prise en compte de critères de ciblage additionnels traduisant mieux les spécificités de certaines zones d'intervention
- Bonne connaissance des zones d'intervention et des langues locales par les agents chargés du ciblage

2.2. Faiblesses constatées

- Autant l'implication limitée des autorités traditionnelles ; administrative et communales a été perçue par les populations comme force de l'approche de ciblage adoptée, autant elle a été désapprouvée et vue comme faiblesse par les autorités.
- L'écart entre le taux de couverture prévu (33% des ménages) et le nombre de ménages réellement vulnérables dans les zones couvertes a été souligné à maintes reprises comme faiblesse. Certains ménages dans le besoin n'ont pu être pris en compte à cause de cette obligation contractuelle.
- Insuffisances/lacunes dans la diffusion de l'information ayant conduit à des confusions et incompréhensions de natures différentes au niveau des communautés :
 - Confusion entre liste des bénéficiaires de cash et des bénéficiaires de vivres,
 - Mauvaise compréhension de la démarche de ciblage « Certains pensaient que la liste produite par le comité de ciblage était la liste définitive des bénéficiaires » pour citer le témoignage d'un acteur
 - Mauvaise compréhension du rôle de représentant de ménage. Dans certains ménages (surtout polygames) la personne retenue comme représentant a tendance à croire que l'argent lui revient de droit
- Critères de ciblage pas toujours adaptés aux réalités des zones, par exemple si la possession de seulement 2 ou 3 chèvres correspond à un signe de pauvreté dans les zones pastorales, ça peut être signe de richesse dans d'autres.



Femme comptant l'argent reçu, région de Gao, photo OXFAM.

2.3. Difficultés relevées

- Pression des leaders politiques qui voyait en l'approche de ciblage adoptée une sorte de piétinement de leurs prérogatives. Ces chefs sont en effet habitués à être au centre des dispositifs de ciblage, qui leur permettaient de désigner les bénéficiaires sur la base du registre administratif ou par favoritisme. Des tentatives pour influencer les résultats ont été relevées et corrigées dans certains cas grâce à la validation des listes en assemblée générale mais aussi au dispositif de gestion des plaintes.
- Tentatives de certains ménages de fournir de fausses informations sur les biens en leur possession, de changer le nom du représentant etc. pour augmenter leurs chances d'être retenus comme bénéficiaires
- Difficultés de prise en compte des « populations dominées » dont le ciblage n'est pas favorisé par leurs anciens maîtres, ces derniers essaient de les écarter pendant les activités de ciblage.
- Difficultés de prise en compte des populations retournées (dans la BDD) malgré le fait que certaines ONG aient réservé 10% des fonds à cet effet

2.4. Leçons apprises/Conseils pratiques

• En rapport avec la conception des projets

- La détermination du taux de couverture devrait être faite sur la base de données récentes et fiables, afin de l'adapter au mieux au degré de vulnérabilité réel des zones à couvrir. La fourchette 33% à 50% semble être plus réaliste que celle de 0 à 33% dans les zones d'intervention du CCFS.

• En rapport avec l'implication des autorités

- Malgré les risques de détournements et de fraudes qu'elle pourrait impliquer, la **collaboration avec les services techniques en charge de la protection sociale au niveau central et déconcentré et des autorités clés (conseils de village etc.)** est nécessaire pour faciliter le transfert des compétences et l'appropriation des approches et des outils développés dans le cadre d'un programme. Le développement et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités en ciblage pourraient être une bonne contribution à l'institutionnalisation des filets sociaux, surtout si l'objectif du projet est de faire le lien entre les actions d'urgence et de développement. Les Comités d'Attribution de Fonds (CAF) existant dans certaines communes et composés du maire, de 2 à 3 élus communaux, de services techniques et des partenaires intéressés (exemple : HI à Tombouctou) pourraient être aussi des points d'ancrage pour de tels programmes. Les réunions des CLOCSAD et des CROCSAD pourraient constituer de bons cadres de partage d'information sur les projets.

• En rapport avec les critères et le comité de ciblage

- **Les critères de ciblage** doivent être limités en nombre, de préférence établis avec les populations pour les adapter le plus possible aux réalités des zones d'intervention. Un dispositif d'actualisation des listes de ménages élaborées par le programme du CCFS pourrait permettre de valoriser ces acquis pour de futures interventions.
- Bien que **la combinaison de deux approches de ciblage** ait été dans l'ensemble très appréciée, certains comités auraient préférés que le ciblage se limite à l'approche simplifiée (soumission aux villageois d'une liste de bénéficiaire préétablie par l'ONG pour corrections). Les membres de tels comités de ciblage ont généralement été victimes de pression et de chantage par des ménages qui les rendaient responsables de leur exclusion de la liste.
- **La composition des comités de ciblage** devrait tenir compte des us et coutumes ainsi que des facteurs socioculturelles et religieux du milieu, pour éviter des frustrations pouvant impacter sur le bon fonctionnement du groupe. Par exemple certaines communautés touarègues ne conçoivent pas le mélange hommes/femmes au sein du même groupe.
- Dans les zones où les liens « anciens /esclaves maîtres » sont encore existants, il serait pertinent de **développer une stratégie spécifique de prise en compte des populations dominées**. Celles-ci sont en réalité les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté car ne possèdent pratiquement aucun bien en leur nom.

FICHE 3 : dispositif de redevabilité

Un mécanisme de gestion des plaintes a été mis en place par les ONG pour mieux gérer les doléances et les plaintes des populations en rapport avec les fraudes et les erreurs d'inclusion et d'exclusion lors du ciblage.

Le dispositif est composé :

- d'un comité de gestion des plaintes (CGP) dans les villages
- d'une cellule de traitement des plaintes dont l'appellation, la composition et le fonctionnement varient d'une ONG à l'autre.
- de deux outils pour la transmission des doléances: d'une part une boîte à suggestions ou à plaintes logées au niveau du CGP pour la collecte des messages écrits, d'autre part d'un numéro de téléphone vert pouvant relier directement le plaignant à la cellule de traitement des plaintes de l'ONG.

Le CGP est mis en place lors d'une assemblée générale villageoise. Sa mission principale est l'appui des plaignants dans la formulation des doléances/plaintes écrites, de même que l'enregistrement et le transfert des messages vers la cellule de traitement des plaintes de l'ONG.

Le dispositif en place pour la prise en charge de la plainte depuis son dépôt jusqu'à la clôture du dossier varie d'une structure à l'autre. Le schéma 1 donne une idée générale sur un dispositif de redevabilité et le schéma 2 présente celui de la DRC. Certaines ONG comme la DRC et Solidarités international disposent d'un mécanisme formel, systématiquement appliqué pour tous types de doléances/plaintes émis dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets. Celui de Solidarités International est présenté succinctement dans l'encadré 01.

Schéma 1 : aperçu du dispositif de redevabilité

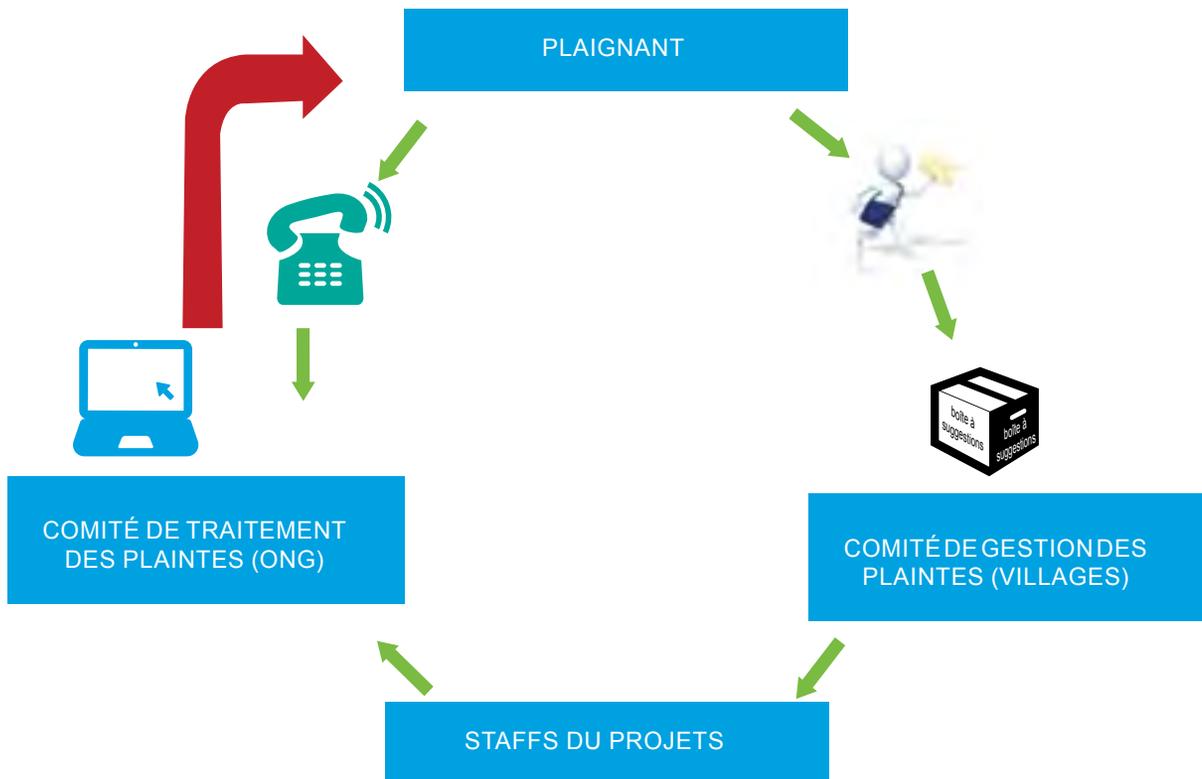
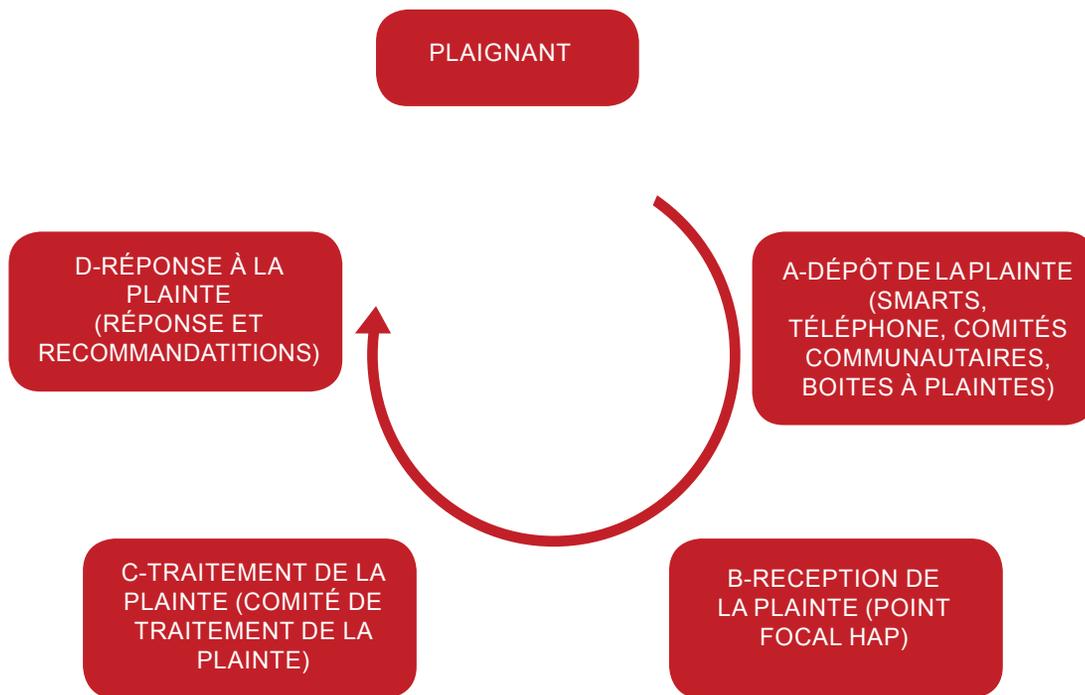


Schéma 2 : dispositif de redevabilité de DRC



Encadré 01 : Synthèse du mécanisme de redevabilité de Solidarités international

1. Mise en place des comités de liaison (ou de redevabilité) :

- Information et sensibilisation des populations sur le rôle et les responsabilités des membres du comité de liaison.
- Organisation de l'AG de mise en place du CGP.
- Signature d'une convention de partenariat entre le comité constitué, l'autorité villageoise et l'ONG
- Confection des boîtes à suggestions et mise à disposition des comités.
- Activation et communication d'un numéro de téléphone vert pour la transmission directe des doléances.

2. Transmission des doléances : Les doléances écrites sont déposées dans les boîtes à suggestions se trouvant au niveau du CGP et collectées par la suite par les agents de terrain de l'ONG. Les doléances orales se font par téléphone en composant le numéro vert préalablement diffusé.

3. Réception des doléances : les enveloppes scellées provenant des boîtes à suggestions sont réceptionnées et dépouillées par la cellule qualité au niveau du terrain. Les appels téléphoniques sont reçus par un point focal qualité basée à Bamako et qui prend note des informations sur les formulaires prévus à cet effet. Les plaintes sont ensuite saisies et enregistrées dans une base de données préalablement conçue.

4. Traitement des doléances/dossiers

- Un dossier est ouvert dès réception de la doléance écrite ou verbale. Le numéro de suivi qui lui est attribué dans la base de données est reporté sur le formulaire papier correspondant. Ceci permet à l'ONG de garder systématiquement une trace écrite et une trace informatique de chaque doléance.

- Le type de doléance et la réponse à fournir sont ensuite identifiés sur la base du référentiel Questions/Réponses préexistant. trois cas de figure sont à prévoir :
 - Si la doléance est pré-identifiée : la réponse est directement communiquée au demandeur.
 - Si la doléance n'est pas pré-identifiée : une réponse appropriée est développée avec l'implication des équipes programmes, en respectant les schémas de communication définis. S'il s'agit d'une requête par téléphone, la cellule qualité fournira une réponse-type visant à informer l'appelant de la nécessité d'un suivi interne et indiquant le délai approximatif de traitement.

Au cas où le plaignant n'est pas satisfait du retour, une réponse acceptable est recherchée en consultant à nouveau les équipes programmes.

- Si la doléance est une plainte, elle fait l'objet d'un traitement spécifique. Les plaintes classées « Code Rouge » sont transmises suivant un circuit de communication préétabli et traitées sans exception par le Chef de mission de l'ONG. Ce dernier décidera alors des actions à entreprendre, des personnes à impliquer pour la vérification des allégations et la résolution de la plainte et du forum le plus adapté pour en discuter.

Une doléance reçoit toujours une seule réponse, elle est communiquée au plaignant lors d'une rencontre en face à face ou par téléphone. Selon les cas, elle peut être suivie d'une session (plus ou moins formelle) d'information aux comités de liaison et/ou à la communauté si la doléance ou les mesures correctives représentent un intérêt général. Toute doléance partagée avec la communauté fait l'objet de la signature d'un procès-verbal attestant la transmission des informations.

Le référentiel Q/R est mis à jour en y intégrant les réponses nouvellement développées ou en cas de changements relatifs aux programmes découlant des mesures correctives décidées.

5. Clôture du dossier : le dossier fait objet de clôture dans la base de données à la date d'identification et de communication de la réponse au plaignant. La cellule qualité procède ensuite à l'archivage du formulaire et d'autres documents de suivi correspondants.

3.1. Principaux constats

L'opportunité donnée aux populations de critiquer et de porter un regard sur l'intervention grâce au dispositif de redevabilité a été très appréciée par celles-ci. La mise en place du système a renforcé la transparence du processus, l'acceptation des activités par les populations et la confiance en l'organisation. Il a par ailleurs permis aux équipes de corriger certaines insuffisances et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de l'action.

Les dispositifs n'ont pas fonctionné à hauteur de souhait, aucune plainte ou réunion du CGP n'a été enregistrée dans certains villages.

Les principaux constats relevés sont les suivants :

- **En lien avec les CGP**

- Mauvaise compréhension de la mission et du mandat du CGP par ses membres. Ce problème a pu être accentué par la



Focus groupe avec le comité de gestion des plaintes, région de Gao, photo M. Erless.

confusion résultant du fait que dans certains sites les mêmes personnes sont à la fois membres du comité de ciblage et du comité de plainte. D'après un témoignage : « Le comité n'a pas fonctionné parce que les membres ne connaissaient ni leur rôle ; ni le contenu des plaintes ; ni la suite qui leurs était réservée ».

- Faible motivation des membres du CGP, peu habitués à travailler comme bénévole . Ils se sont notamment plaints de ne pas avoir été rémunérés ou d'avoir reçu une rémunération insignifiante (chaque membre du CGP recevait 3500 FCFA par mois dans certaines zones)
- Instabilité au sein des groupes à cause de la mobilité/absence fréquente de certains membres, souvent en déplacement pour des motifs privés;
- Faible implication des membres féminins du groupe. Les us et coutumes du milieu ne favorisent pas la formation de groupes mixtes. Les femmes ont très souvent préféré laisser les hommes faire le travail à leur place
- Manque de confiance des populations aux membres des comités de plaintes. Certaines personnes préféraient se plaindre au chef des équipes de terrain, chez le maire ou même à la gendarmerie plutôt qu'au CGP

• En lien avec la cellule de gestion

- Numéro vert pas toujours fonctionnel ou absence d'interlocuteur au bout du fil
- Peu de feedbacks par rapport aux plaintes enregistrées dans les boîtes à suggestions. Ce facteur a fortement contribué au manque de motivation des CGP et des populations à déposer des plaintes.

• En lien avec les communautés

- Mécontentement des populations du fait que les plaintes et les suggestions des plaignants soient gérées ailleurs que dans les villages.
- Tentatives de certains leaders communautaires d'influencer la mise en place des CGP
- Facteurs socio- culturels empêchant certaines personnes de se plaindre, même si la plainte est justifiée.

3.2. Difficultés rencontrées

- Absence de dispositif de collecte et de transport des contenus des boîtes à suggestion des villages vers les ONG. Il a fallu faire transporter les enveloppes par les agents ou parfois les responsables du projet en visite sur le terrain;
- Exigence de certains plaignants de rester dans l'anonymat pour se protéger et éviter de créer des frustrations
- Enregistrement de nombreuses doléances infondées alourdissant le travail de dépouillement

3.3. Recommandations

- Etablir un mandat clair pour les CGP, les harmoniser lorsqu'il y a plus d'un intervenant et former les membres des comités pour qu'ils maîtrisent mieux leurs mandats
- Tenir compte des spécificités des zones, de ses facteurs socioculturelles et religieux dans la composition des comités pour éviter des frustrations pouvant impacter sur son bon fonctionnement. Par exemple certaines communautés touarègues ne conçoivent pas le mélange hommes/ femmes au sein d'un groupe.
- Faire en sorte que les comités soient neutres et autonomes vis-à-vis de l'autorité communale
- Mettre en place des mesures plus incitatives pour motiver les membres du dispositif (paiement en espèce ou en nature)



FICHE 4 : les mécanismes de distribution de fonds (MDF)

4.1. Description

Le volet monétaire de l'intervention a été basé sur des **transferts d'espèces et de coupons inconditionnels**¹. Chaque ménage bénéficiaire a reçu un montant total de 100.000 FCFA repartis en trois tranches suivant le calendrier agricole, partant de l'hypothèse selon laquelle la période de l'année à laquelle l'argent est distribué peut influencer sur la manière dont il sera dépensé.



Transfert d'argent, région de Gao, photo OXFAM.



Site de distribution de coupons, région de Gao, photo DRC.



Coupons à valeur monétaire, région de Gao, photo DRC.

Trois mécanismes de distribution de fonds ont été utilisés :

- Distribution d'espèces par l'intermédiaire d'une institution de micro finance
- Distribution d'espèces / de coupons « espèces » par le biais de commerçants locaux
- Distribution d'espèces à travers un opérateur de téléphonie mobile (OTM)

Le processus d'identification et de sélection des agents chargés de la distribution est décrit dans le D1C (fiche 7). Vu le contexte sécuritaire difficile dans les zones d'intervention et le choix limité d'intermédiaires fiables à même de mener des actions de distribution d'argent de grandes envergures, les ONG ont pour la plupart opté de travailler avec une IMF. Le fait que cette dernière présentait aussi l'avantage d'être expérimentée dans les transactions d'argent a également pesé dans ce choix. L'IMF sélectionnée a couvert 67% des communes d'intervention dont l'ensemble des communes ciblées à Tombouctou. Environ 30% des communes ont été couvertes par des commerçants tandis que l'opérateur de téléphonie ne fût testé que dans une seule commune. **Au total 39 749 ménages ont bénéficié de transferts monétaires (TM) de juillet 2014 à janvier 2015, soit un taux de réalisation de près de 99%.**

Compte tenu de la faible représentation de l'IMF et de l'OTM au niveau décentralisé, l'ouverture de comptes de bénéficiaires ou le retrait d'argent à partir des kiosques « orange money » n'était pas possible. La distribution de cash a donc été menée par l'ensemble des 03 prestataires sur des points de paiement villageois identifiés à cet effet. Le nombre de villages/bénéficiaires par site variait énormément d'une zone à l'autre (150 à 400 personnes par site dans le cas d'OXFAM avec une moyenne de 260 personnes/site).

Contractuellement, la sécurisation de l'argent pendant son acheminement jusqu'au site de paiement était sous l'entière responsabilité du prestataire. Ce dernier devait également y répondre en cas de perte (transfert de risques)

4.2. Rapport coûts/avantages des mécanismes de distribution

Les encadrés 02, 03, 04 et 05 donnent quelques éléments de comparaison saisis à posteriori pour les différentes options de distribution utilisées. Dans le cas du transfert de cash, les coûts de distribution² sont assez comparables pour les 03 MDF compte tenu :

¹ Transferts qui ne sont assortis d'aucune condition sur la manière dont les fonds doivent être dépensés.

- i) d'une part de la marge assez faible entre les frais de prestation³ (4,5% à 5% du montant transféré par opération)
- ii) d'autre part de la similarité entre les démarches de paiement adoptées dans les 03 cas, qui ne laissent prévoir de grandes différences entre les coûts.

Les objectifs de transfert ont été atteints dans les 03 cas de figure, avec toutefois plus de difficultés rapportées du côté de l'IMF et de l'OTM que de celui des commerçants. En termes d'avantages comparatifs, la balance se penche donc du côté des commerçants, qui par ailleurs semblent être le mécanisme préféré des populations.

En vue de soutenir le processus de sélection du MDF le plus approprié, une évaluation approfondie des coûts mais aussi des critères tels que le niveau de sécurité (risque de vol pendant le transport ou la distribution de l'argent), les risques de fraude et d'erreur, la rapidité, la flexibilité, la possibilité de mise à l'échelle, la capacité d'adaptation etc. sera nécessaire pour tirer des conclusions quant à l'efficacité d'un MDF ou l'autre.

4.3. Description de cas

Encadré 02 : Transfert d'argent en espèces par l'intermédiaire des commerçants locaux (ACF, OXFAM)

« Toute l'opération a été un succès, nous ne connaissons pas cette méthode de travail et nous nous sommes engagés avec des craintes, finalement ça a marché sans problèmes » Témoignage d'un commerçant lors de l'atelier de capitalisation de Gao.

Pré-requis : présence de commerçants disposant d'une trésorerie suffisante pour préfinancer les fonds à transférer, sa capacité à gérer un flux de trésorerie supplémentaire et sa disponibilité à participer au programme selon les conditions convenues.

Frais de prestation : 5% de commission sur le montant transféré soit environ 1.665 CFA/bénéficiaire pour un transfert de 33.333 FCFA (1/3 du montant global).

Stratégie de mise en œuvre

- **Principales tâches avant le paiement :**

- Confection et distribution des cartes de bénéficiaires par l'ONG. Chaque carte contient des informations clés (nom de la commune et du village ; nom, prénom, âge de la personne ; numéro d'identifiant du ménage, montant reçu, et émargement) avec de petites variations d'une ONG à l'autre
- Planification du calendrier de distribution par l'ONG, souvent avec l'implication de l'agent de distribution et des représentants du village (comité de ciblage et chef de village dans le cas d'ACF)
- Mise à disposition de l'agent du plan de distribution précisant la date/ lieu des distributions et des listes de paiement avec les identifiants du bénéficiaire.
- Diffusion auprès des bénéficiaires de la date et du lieu de l'opération à l'approche de chaque transfert

- **Point de paiement** : site de distribution villageois

- **Acteurs présents sur le site** : agents des ONG, commerçant, représentants du village (comité de distribution, parfois de ciblage ou même le chef de village) pour confirmer l'identité des bénéficiaires, bénéficiaires et non bénéficiaires (comme observateur du processus).

- **Opération de paiement** : sur présentation de sa carte, le bénéficiaire ou son proxy (personne désignée par le bénéficiaire pour le remplacer en cas d'empêchement) émarge sur les 02 exemplaires de la liste de paiement (1 pour l'opérateur et 1 pour l'ONG) avant de recevoir le montant. Dans le cas de certaines ONG, la somme est d'abord

² Les coûts de distribution incluent : les frais de prestation, les coûts du personnel, la logistique (du côté de l'ONG), les frais de déplacement et le temps d'attente du côté du bénéficiaire.

³ Dans le cas de l'ONG OXFAM qui a testé les 03 mécanismes de distribution dans la région de Gao, la commission s'élève à 4,5% pour l'IMF ; 4,8% pour orange money et 5% pour le commerçant.

vérifiée par le représentant du comité de distribution avant d'être remise au bénéficiaire. Un procès-verbal (exemple en annexe) est établi à la fin de la journée et signé par l'opérateur, l'ONG et le comité. Les montants transférés sont remboursés sur facture au commerçant par l'ONG dans un délai d'une à deux semaines (cas d'OXFAM).

Avantages comparatifs perçus :

- Bonne maîtrise du milieu/terrain, des us et coutumes,
- Paiement des fonds aux bénéficiaires sans préfinancement de l'ONG,
- Plus facile à mettre en œuvre car pas de contraintes administratives, donc meilleur respect du calendrier de distribution,
- Plus d'impact sur l'économie locale : renforcement de la trésorerie des commerçants locaux, création de lien de confiance entre les commerçants et les bénéficiaires, favorisant les emprunts informels etc.

Faiblesses constatées : risque de fraude liée à l'utilisation de cartes de bénéficiaires sans photo dans certaines zones (à compléter par ACF, OXFAM).

Difficultés rencontrées (à compléter par ACF, OXFAM).

Encadré 03 : Transfert en coupons « espèces » par l'intermédiaire des commerçants locaux (DRC)

Cette pratique a été utilisée dans les communes de Gossi (région de Tombouctou) et de Ntilit (région de Gao). Le choix des coupons à valeur monétaire (bons en espèces) et des commerçants comme intermédiaires a été dicté par le contexte sécuritaire particulièrement tendu dans ces communes et la faible disponibilité des denrées de qualité sur les marchés. Les coupons distribués avaient des valeurs monétaires de 1000, 2000, 5000, 10 000 FCFA.

Pré-requis : présence de commerçants disposant de trésorerie suffisante et en mesure de constituer des stocks suffisants de marchandises pour faire face à la hausse de la demande

Frais de prestation : aucun

Stratégie de mise en œuvre

• Principales tâches avant le paiement :

- Confection et distribution des cartes de bénéficiaires par l'ONG. Chaque carte contient des informations clés suivantes : nom de la commune et du village ; nom, prénom, âge de la personne ; numéro d'identifiant du ménage, montant reçu, émargement.
- Confection des carnets de coupons (appelés aussi chéquiers).
- Distribution des carnets aux bénéficiaires dans les points de distribution. Cette activité est accompagnée de sessions d'information sur l'utilisation des coupons.
- Confection de fiches comptables pour les commerçants (fiches récapitulatives des produits vendus par opération de distribution).

• **Lieu de paiement :** sites de distributions villageois (coupons) et boutiques villageoises (échange des coupons contre les denrées).

• Acteurs impliqués :

- Sur les sites de distribution de coupons : agents des ONG, représentants du village (comité de distribution, parfois de ciblage ou même le chef de village) et bénéficiaires.
- Dans les boutiques : commerçants et bénéficiaires.



Commerçant local participant au programme, région de Gao, photo DRC.

• Opération de paiement (Processus d'achat de denrées avec les coupons)

- Déplacement du bénéficiaire au point de vente du commerçant participant et choix des denrées,
- Saisi sur la fiche comptable par le commerçant du numéro de la carte du bénéficiaire, du numéro de série du carnet de coupons, du nombre de coupons utilisés, de la valeur monétaire correspondante,
- Déduction de cette valeur du montant total des coupons restant dans le carnet,
- Soumission de l'ensemble des coupons reçus par le prestataire à l'ONG pour remboursement,
- Paiement par chèque par l'ONG du montant total dû au commerçant 8 jours après la réception des coupons.

Avantages comparatifs perçus sur le cash

- Moins d'exposition des agents aux risques de vol,
- Moins de risque de détournement des fonds,
- Meilleure contrôle de la destination de l'argent,
- Diminution du risque d'inflation grâce à la fixation des prix des produits pouvant être échangés contre les bons auprès des commerçants,
- Meilleurs impacts sur l'économie locale : effets directs sur les chiffres d'affaire des commerçants locaux et renforcement de leurs capacités à répondre à l'augmentation de la demande en denrées, et à faire des prêts informels.

Faiblesses constatées :

- Méventes chez les commerçants non participants pendant les périodes de distribution,
- Risque de fraude liée à l'utilisation de cartes de bénéficiaires sans photo dans certaines zones,
- Pas de dispositif de vérification et de remboursement au commerçant de la valeur des coupons égarés,
- Limitation dans le choix des produits pouvant être échangés contre les coupons (la liste de produits est établie et validée au début de l'action).

Principales difficultés rencontrées : distance entre certains bénéficiaires et le commerçant le plus proche (parfois plus de 100 km) ; absence de rendu de monnaie après l'achat d'une marchandise, obligeant le bénéficiaire à dépenser l'intégralité de la valeur du coupon à chaque opération ; analphabétisme donc difficulté pour certains commerçants à remplir les fiches etc.

Encadré 04 : transfert d'espèces par l'intermédiaire de la téléphonie mobile (OXFAM)

« Nous sommes une société privée, à but lucratif. Mais collaborer avec les ONG, avec le Cadre Commun, est une très grande fierté. Participer à quelque chose de grand comme ça, pour venir en aide à nos populations, c'est formidable ! »
Témoignage d'un employé d'Orange money.

Ce mécanisme de transfert a été testé dans la commune de Soni Aliber (région de Gao) pour 2855 bénéficiaires.

Pré-requis : présence d'opérateurs de téléphonie mobile offrant des services de transferts d'argent.

Coûts de transfert : 4,8% de commission sur le montant transféré soit 1800 FCFA bénéficiaire/transfert bénéficiaire. Ce coût inclut le prix d'achat de la puce= 590FCFA, donc 200 FCFA/transfert.

Stratégie de mise en œuvre

• Principales tâches avant le paiement :

- Ouverture d'un compte individuel « orange money » pour chaque bénéficiaire,
- Transmission à l'OTM de la liste des bénéficiaires du projet comportant les informations suivantes : localités, communes, cercles et régions concernés, noms des bénéficiaires, montant à transférer et dates de transfert,
- Achat des cartes SIM (puce) par l'ONG,
- Activation du Mobile Banking System (MBS) qui consiste à enregistrer sur chaque carte Sim des unités

monétaires équivalentes au montant à transférer au bénéficiaire. Etant donné que beaucoup de bénéficiaires ne disposaient pas de téléphone d'une part et pour éviter des pertes de cartes Sim, l'ONG a préféré les garder.

- Virement par l'ONG des fonds sur le compte bancaire de l'opérateur
- Confection par l'ONG de cartes LAST MIL MOBIL SYSTEME (LMMS) pour chaque bénéficiaire
- Planification du calendrier de distribution par l'ONG et l'OTM
- Mise à disposition de l'OTM du plan de distribution précisant la date et le lieu de paiement
- Diffusion auprès des bénéficiaires de la date et du lieu de l'opération à l'approche de chaque transfert
- Transfert d'argent à distance sur les puces à la date convenue par l'opérateur

• **Lieu de paiement : site de distribution villageois.**

• **Acteurs présents sur le site :** agents des ONG, agent local de paiement, représentants du village (comité de distribution, parfois de ciblage ou même le chef de village), pour confirmer l'identité des bénéficiaires, bénéficiaires et non bénéficiaires (comme observateur du processus).

• **Opération de paiement :** le paiement des bénéficiaires est effectué par un agent local de paiement, un promoteur particulier de kiosque « orange money » basé dans la ville de Gao et sous traité par l'OTM. Une fois appelé, le bénéficiaire ou son proxy se présente avec sa carte LMMS, son identité est vérifiée avant qu'il ne signe les 02 copies de la liste de paiement (1 pour l'opérateur et 1 pour l'ONG). Sa puce est ensuite insérée dans la console fournie par orange pour procéder au paiement du montant dû. Un rapport de paiement est établi à la fin de la journée et signé par l'agent, l'ONG et le comité. Trois consoles ont été mises à disposition des équipes par l'OTM pour les transactions.

Avantages comparatifs perçus (liés au LMMS)

- Risque de fraude limitée car en cas de perte ou de vol de la carte LMMS les vérifications permettent de détecter rapidement le problème
- Constitution d'une base de données de référence des bénéficiaires facilitant la traçabilité de l'action

Faiblesses constatées :

- Système assez lourd : demande beaucoup de temps et d'efforts, deux facteurs impactant considérablement sur le calendrier de distribution

Difficultés rencontrées :

- Gestion du dossier à distance par l'opérateur dont les agents ont été interdits de séjour dans les zones d'intervention avec l'aggravation de la situation sécuritaire.
- Absence de contrat entre l'ONG et l'agent local de paiement recruté par l'OTM, mais qui ne pouvait répondre au nom de ce dernier en cas de problèmes sur le terrain. Le fait que ces agents n'étaient pas préfinancés par l'OTM était aussi sources de difficultés lors de la mise en œuvre.
- Absence de réseau téléphonique de l'OTM dans 50% de la zone d'intervention. L'ONG était obligée de transférer les premières tranches à partir de son siège de Gao, d'où une forte mobilisation de ressources humaines (5 sur les 7 staffs du projet) non prévue initialement et un décalage dans le calendrier. Les deux autres transferts ont été par contre effectués par l'OTM depuis son siège à Bamako sur demande de l'ONG.
- Tentatives de certains bénéficiaires de retirer l'argent avec des cartes qui ne les appartenaient pas.

Encadré 05 : transfert d'espèces par l'intermédiaire d'une institution de micro finance (ACF, Handicap OXFAM, Solidarités international).

Pré-requis : présence d'IMF dans les zones d'intervention, idéalement le plus proche possible des populations.

Coût de transfert : 4,5% de commission sur le montant transféré soit environ 1.500 FCFA/bénéficiaire pour un transfert de 33.333 FCFA (1/3 du montant global).

Stratégie de mise en œuvre

• Principales étapes avant le paiement

- Confection et distribution des cartes de bénéficiaires par l'ONG. Chaque carte contient des informations clés (nom de la commune et du village ; nom, prénom, âge de la personne ; numéro d'identifiant du ménage, montant reçu, et émargement) avec de petites variations d'une ONG à l'autre,
- Planification du calendrier de distribution par l'ONG, souvent avec l'implication de l'agent de distribution et des représentants du village (comité de ciblage et chef de village dans le cas d'ACF),
- Virement des fonds par l'ONG sur le compte de l'IMF au niveau central (Bamako),
- Mise à disposition de l'agent du plan de distribution précisant la date/ lieu des distributions et des listes de paiement avec les identifiants des bénéficiaires,
- Diffusion auprès des bénéficiaires de la date et du lieu de l'opération à l'approche de chaque transfert.

• Point de paiement : site de distribution villageois.

• Acteurs présents sur le site : agents des ONG, agents de l'IMF, représentants du village (comité de distribution, parfois de ciblage ou même le chef de village), pour confirmer l'identité des bénéficiaires, bénéficiaires et non bénéficiaires (comme observateur du processus).

• Opération de paiement : sur présentation de sa carte, le bénéficiaire ou son proxy (personne désignée par le bénéficiaire pour le remplacer en cas d'empêchement) reçoit le montant dû avant d'émarger sur les 02 exemplaires de la liste de paiement (1 pour l'opérateur et 1 pour l'ONG). Le montant reçu est vérifié par un agent de l'ONG ou par le représentant du comité de distribution avant d'être remis au bénéficiaire. Un procès verbal est établi à la fin de la journée et signé par l'opérateur, l'ONG et le comité.

Avantages comparatifs perçus

- Expérience dans la manipulation de grosses sommes d'argent,
- Frais de prestation moins élevés.

Faiblesses constatées

- Absence de représentation opérationnelle/ faible implantation de l'IMF au niveau décentralisé (cercle, commune),
- Lenteur du processus d'approvisionnement en fonds par l'IMF, problème lié à la longueur du circuit de transfert (Banque Bamako- Banque Gao- IMF Gao-Bénéficiaires),
- Risque d'utilisation par l'IMF des fonds pour d'autres opérations.

Difficultés rencontrées

- Mauvaise connaissance des zones d'intervention et des réalités du terrain par l'IMF,
- Retard dans le processus de décaissement lié soit à la lourdeur du circuit de transfert d'argent ou à la non disponibilité de l'argent au niveau de l'IMF,
- Existence d'un plafond de retrait d'argent au niveau de la banque, empêchant parfois l'IMF de retirer le montant nécessaire pour procéder à des distributions,
- Faible qualification de la main d'œuvre recrutée par l'IMF pour les besoins de l'opération,
- Mauvais respect du planning de distribution à cause des problèmes d'approvisionnement en fonds.

4.4. Difficultés communes

Les difficultés communes relevées dans le cadre de la distribution des fonds sont principalement en lien avec les points de distribution.



Distribution alimentaire sur le site de Chambou, région de Tombouctou, photo Handicap International.



véhicule embourbé sur une piste, photo DRC, région de Gao .

Il s'agit :

- De la grande distance entre les bénéficiaires et certains sites de paiement ou certains commerçants (coupons),
- De la difficulté d'accès aux sites liée à la mauvaise qualité des pistes, à la crue et l'inondation pendant l'hivernage ; dans le cas d'un site il fallait passer à 3 reprises pour effectuer une seule distribution,
- Des risques liés au transport non sécurisé de grandes sommes d'argent (présence de groupes armés, braquage etc.),
- Et de l'exposition des sites à l'insécurité (groupes armés, braquage, agressions par les populations mécontentes etc.).

La grande mobilité des bénéficiaires peut aussi constituer un problème. Dans un village de la commune de Sony Aliber par exemple sur 40 ménages retenus dans la liste supplémentaire seulement 3 ménages étaient présents le jour du paiement. Par ailleurs, certains commerçants ont aussi rapporté la charge de travail supplémentaire pour retrouver « les ménages transhumants ou repasser sur les sites pour payer les ménages non servis ».

4.5. Leçons apprises/Conseils pratiques

• En rapport avec le choix du mécanisme de distribution de fonds

- Il n'y a pas de mécanismes de distribution de fonds idéal/parfait pour les zones à situation sécuritaire volatile, avec une couverture de réseau limitée et des systèmes bancaires déficients voire inexistants comme le nord du Mali. Les commerçants locaux présentent toutefois l'avantage d'être plus proches de la population et de mieux maîtriser le terrain que les autres types d'agents de distribution.
- Le TM par l'intermédiaire d'un opérateur de téléphonie mobile pourrait être efficace dans des zones sécurisées, avec une bonne couverture de réseau téléphonique. Le système étant lourd, c'est plus pratique de l'utiliser avec un effectif restreint de bénéficiaires.
- Dans le cas de TM via IMF, il faudrait privilégier l'ouverture d'un compte projet dans une banque de la place. Le compte sera approvisionné en avance par l'ONG pour éviter des tensions de trésorerie au niveau de la banque et faciliter la mise à disposition des fonds. Il pourrait être géré par l'ONG et l'IMF selon le principe de la double signature.
- Pour des projets à plus longue durée, une évaluation de la faisabilité technique des MTF applicables dans les zones d'intervention et une analyse des coûts/avantage pourraient aider dans le processus de choix du MDF le plus approprié.

• En rapport avec la communication et le partage d'information

- L'équipe de distribution peut avoir des altercations avec les bénéficiaires ou leurs proxys pendant les processus de vérification. Il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation poussées au niveau des populations et en collaboration avec les autorités locales en amont des activités pour éviter certains malentendus.
- Les sites de distribution ne sont pas les endroits les mieux appropriés pour passer des messages de sensibilisation sur la nutrition ou d'autres thématiques, les « bénéficiaires ne voient que l'argent » pour citer un acteur, et font très peu attention aux messages. Il est préférable de scinder les deux activités, surtout si la sensibilisation fait partie des activités clés du projet.
- Une diffusion large de l'information sur le lieu et la date des distributions est de nature à exposer les agents de paiement aux brigands, voleurs etc., au cours des trajets.

• En rapport avec l'organisation des sites de distribution

- Etudier le niveau d'accessibilité des sites en hivernage avant de les choisir comme point de distribution
- Pour réduire l'effort et les coûts de déplacement des bénéficiaires, la distance entre les sites de distribution et les villages ne devrait idéalement pas dépasser un rayon de 5km
- Pour les mêmes raisons, organiser des foires à coupons non loin des villages. Les frais de transport des bénéficiaires jusqu'au commerçant sont généralement pris en charge par le projet si les distances sont trop longues.
- La distribution de fonds sur les sites villageois peut être chronophage et de nature à mobiliser beaucoup de ressources humaines et d'efforts logistiques. Il faudrait tenir compte de ces aspects pour éviter toute sous-estimation pendant la conception des projets.
- Le mélange homme/femme est très peu apprécié par certaines communautés, tenir compte des réalités culturelles et religieuses lors du choix et de l'organisation des sites pour ne pas blesser les populations dans leur dignité.
- L'appui des représentants des villages (comité de ciblage, comité de distribution, chef de village etc.) sur les sites de distribution est précieux, ils facilitent l'organisation rapide du travail et jouent un rôle important dans la vérification de l'identité du bénéficiaire ou de son proxy. Il est souhaitable de prévoir une contrepartie en espèces ou en nature pour les efforts fournis par les membres de ces comités, afin qu'ils ne soient pas démotivés au fil du temps.
- Des cartes de bénéficiaires pourvues de photos facilitent les vérifications d'identité et limitent les risques de fraude pendant les distributions.
- Le recours au système LMMS ou d'autres logiciels de ce type permette une meilleure traçabilité de l'action et limite les cas de fraude.

En rapport avec les ressources humaines et logistiques

- Prévoir des véhicules en bon état pour palier aux difficultés d'accès au terrain.
- Prévoir des séances de formation des agents au cas où des logiciels informatiques (tel que le LMMS) sont prévus dans l'action.
- Prévoir des formations pour les opérateurs de distribution (gestion de cash...).

Conclusion

L'objectif de ce document est de faire un retour sur les approches et moments clefs de l'initiative du CCFS, dans le but de contribuer aux réflexions collectives sur la mise en œuvre des programmes de transferts monétaires saisonniers. A travers l'analyse des expériences, des témoignages et la confrontation des points de vue des acteurs, des constats ont été fait par rapport aux quatre thèmes de capitalisation retenus au démarrage de l'exercice.

L'étude n'a pas abordé l'analyse des résultats et effets du projet, ceux-ci feront l'objet de l'évaluation du programme prévue en juin 2015. Le bilan général est toutefois assez positif, avec des effets déjà perçus par les populations elles-mêmes en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire, de redynamisation des marchés, d'impacts sur l'économie locale, de protection des récoltes, de désendettement et de contribution à la réduction de l'exode rural.

L'action du CCFS a été menée dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la restriction des mouvements dans certaines zones, qui a fortement entravé la mise en œuvre des activités. En plus des problèmes sécuritaires, les principales difficultés qui ont été relevées sont : l'accessibilité difficile de certains villages/sites de distribution, la fourniture de fausses informations par les ménages pour être retenus comme bénéficiaires, la mobilité des populations, la pression des leaders politiques, la distance entre certains bénéficiaires et les sites de distribution etc..

Les constats positifs et négatifs relevés pendant l'exercice de capitalisation ont permis de tirer des enseignements à plusieurs niveaux. Parmi les principaux messages clés on peut citer entre autres les suivants :

- **En lien avec la planification du projet** : déterminer le taux de couverture sur la base de données récentes et fiables pour l'adapter au mieux au degré de vulnérabilité réel des zones à couvrir.
- **En lien avec le dénombrement** : faire des prévisions réalistes en termes de durée, de besoins en ressources humaines, financières et logistiques, les baser de préférence sur des expériences concrètes ; éviter de planifier la mise en œuvre de l'activité pendant l'hivernage ou et les périodes de récoltes ; impliquer un représentant du village ou de la fraction.
- **En lien avec l'implication des autorités** : la collaboration avec les services techniques en charge de la protection sociale au niveau central et déconcentré et les autorités clés (conseils de village etc.) est nécessaire pour faciliter le transfert des compétences et l'appropriation des approches et des outils développés dans le cadre d'un programme.
- **En lien avec le ciblage** : limiter le nombre de critères de ciblage et les adapter le plus possible aux réalités des zones d'intervention ; tenir compte des us et coutumes ainsi que des facteurs religieux pendant la mise en place des comités de ciblage, plainte etc., mettre en place des mesures incitatives pour motiver leurs membres.
- **En lien avec les mécanismes de distribution de fonds** : Il n'existe pas de MDF idéal/parfait pour les zones à contexte difficile comme le Nord Mali. Une évaluation de la faisabilité technique des MDF potentiellement applicables et une analyse des coûts/avantage pourraient aider dans le processus de choix du MDF le plus approprié. Par ailleurs, la distribution de fonds sur les sites villageois peut être chronophage et de nature à mobiliser beaucoup de ressources humaines et d'efforts logistiques. Ces aspects sont à prendre en compte pour éviter toute sous-estimation pendant la conception des projets.

Documents de référence

- CALP, Revue des bonnes pratiques, Programme de transfert monétaire dans les situations d'urgence, numéro 11, juin 2011,
[file:///D:/reftcc/My%20Documents/Downloads/GPR%2011%20crc%20FR%20V2%20\(1\).pdf](file:///D:/reftcc/My%20Documents/Downloads/GPR%2011%20crc%20FR%20V2%20(1).pdf)
- F3E, La capitalisation des expériences, un voyage au cœur de l'apprentissage, mars 2014,
<http://fr.slideshare.net/assoasah/la-capitalisation-des-experiences-un-voyage-au-coeur-de-lapprentissage>
- Projet du Cadre Commun sur les Filets Sociaux Saisonniers au Nord du Mali, régions de Tombouctou et Gao, document de capitalisation, Partie 1, septembre 2014,
<http://www.confedmali.net/doukafa/?q=node/116>

« Pour le dénombrement on a fait appel à tout le monde et on a demandé à chaque personne de dire ce qu'elle possède en biens ... tout le village était concerné ... »

« Tout le monde est pauvre ici mais certains sont mieux que d'autres et si on ne peut pas donner à tout le monde, il faut donner aux plus nécessiteux »

« Nous avons été bénéficiaires parce que nous sommes pauvres et les choix de l'équipe de ciblage ne sont pas mauvais parce qu'on ne peut pas prendre tout le monde en charge, on est obligé de procéder à une sélection. Même si je ne reçois rien et que mon voisin est servi, je suis satisfait et tout le village est d'accord avec cela »

« Les critères de sélection sont très bien parce que quand on cible une veuve qui a la charge de ses enfants et qui n'a personne pour l'aider ou un vieillard qui ne peut même pas se déplacer, cela est très juste »

« Moi, je souligne la difficulté par rapport au ciblage. C'est-à-dire que lorsqu'on faisait le recensement, les gens avaient compris qu'on était entrain de préparer une liste de bénéficiaire. Donc chacun s'est positionné pour voir comment être parmi ces derniers. Les gens sont vraiment des experts, ils ont essayé de cacher des actifs. Par exemple celui qui a 10 têtes de bétail, dira qu'il ne possède rien, aucune de têtes de bovins ni d'ovins. Alors que nous, nous avons fait les pondérations sur la base de ces informations. Souvent c'est ce qui a retardé la phase de ciblage et c'est ce qui a aussi retardé les paiements ».

« Nous avons eu quelques difficultés dans une commune rurale. La population a protesté contre le recrutement de ressources humaines « étrangères » en insistant qu'il y avait des compétences locales capables de faire le dénombrement et la catégorisation socio-économique. Ceci a été un problème car il ya eu par la suite des tentatives de fraudes par ces compétences locales. Heureusement qu'on a pu corriger la liste lors de la validation en assemblée générale grâce à des contestations d'autres villageois... une cinquantaine de ménages n'avait pas sa place sur la liste »

« Le mode de mise à disposition des fonds est très bon, je l'apprécie beaucoup »

« J'ai reçu l'argent au moment où j'en avais vraiment besoin ; c'était le moment de la crise. J'ai été payé en octobre, novembre et décembre. »

« Cet argent nous a beaucoup aidé : il nous a permis d'éviter les acrobaties qu'on avait l'habitude de faire pendant cette période. Par exemple, je portais jusqu'à Gao pour prendre du bois à crédit pour mon atelier de menuiserie et il était très cher. Il fallait payer les créanciers, c'était difficile. Avec cet appui, la rentrée scolaire et l'entretien de ma famille ont été faciles. J'ai été très stable. »

« J'ai bénéficié de la distribution alimentaire gratuite. J'ai eu 51 kg de riz, 4,5l d'huile, 22 kg de légumineuse et 1,5 kg de sel. »

« Oui, des gens sont venus se plaindre ici à la mairie par rapport au contenu des sacs de vivre. Il y a aussi des plaintes des non bénéficiaires qui disent qu'ils doivent bénéficier de la dotation. Parfois ils ont raison, mais parfois non car il y a eu plusieurs distributions et ils ont bénéficié quelque part à travers une autre ONG. Certains plaignants disent qu'ils se sont déplacés vers le sud et d'autres sont restés sur place. On pense que ce sont ces derniers qui sont les plus vulnérables et qui méritent l'appui. Les déplacés sont moins vulnérables parce qu'ils ont leur salaires et leurs parents. »

« Cadre commun Filets Sociaux : je sais qu'il y a beaucoup de partenaires qui interviennent dans les filets sociaux. Il y a eu tellement de partenaires qui ont fait du cash transfert, tellement de partenaires qui ont développé du cash for work et tellement de partenaires qui ont distribué des vivres... Mais le Cadre Commun je crois qu'il est unique pour le moment. C'est énorme ce qui a été donné, mais on a besoin de voir l'impact sur le terrain »

« La collaboration est importante pour nous mais aujourd'hui elle traîne entre les humanitaires et les services techniques ; elle traîne à se conforter et avoir une assise pour le développement parce qu'aujourd'hui il faut faire face à la résilience pour préparer le développement... il n'y a pas de coordination. »

« Toutes les ONG sont passées par la commune pendant le dénombrement, un agent de la commune leurs a servi de guide. Souvent il faut la mairie pour identifier les sites, surtout les sites nomades. Ce sont de gens qui sont très mobiles et il a fallu l'implication de la mairie »

« A mon niveau, je pourrais dire que nous sommes une société privée, à but lucratif, mais avec les ONG du cadre commun, on est très fier. D'abord participer à quelque chose de grand comme ça, c'est formidable ! »

« Franchement, l'implication des services étatiques en charge du développement social a commencé après la distribution. Lorsqu'on faisait le ciblage en mai et juin 2014, les agents n'étaient pas encore sur place. Au moment de la distribution ils étaient présents et on a fait le travail ensemble. »

Pour plus d'informations :

Contacteur : Oxfam GB, ACI 2000 /Commune IV de Bamako (Mali) derrière la bibliothèque Nationale
Bamako - Mali, BP : 209 - Tel. : 20 21 08 05/44 90 01 34 - Fax : 20 21 62 60
Email: oxfambamako@oxfam.org.uk
Ou consulter le site : <http://www.confedmali.net/doukafa>